

Chapitre XXVII - Jean-Baptiste D'Amours III de Louvière

Le deuxième fils de Charles D'Amours, sieur de Louvière, né en Acadie, fut baptisé en 1694 sous le nom de Jean-Baptiste. Sa naissance occasionna la mort de sa mère, Marie Genaple. Il passa les dix premières années de sa vie sur les bords de la rivière Saint-Jean, jusqu'en 1704, alors que les Anglais brûlèrent tout sur leur passage. Témoin de ce désastre de ses parents, il en resta marqué. Élevé ainsi au milieu des périls et difficultés, Jean-Baptiste devint un caractère entreprenant, tenace et même agressif.

Avec ses parents il revint à Ste-Foy sur les terres de son grand-père. Il dut contribuer pour sa part au développement de ces terres. Sans goût pour l'agriculture, il se fit militaire comme son frère aîné.

En l'automne de 1716 son père, Charles, est mort naufragé dans le bas St-Laurent. En conséquence, les enfants du premier lit, pour éviter des difficultés, renoncèrent à la succession de leur père, se réservant le douaire de leur mère au montant de quinze cent livres. Au lieu d'argent, ils acceptèrent des parcelles de terre, et Jean-Baptiste obtint une terre d'un arpent et demi et une perche sur toute la profondeur qu'elle pouvait avoir.

Pour son service militaire Jean-Baptiste avait été envoyé à Beaumont. C'est là qu'il fit la connaissance de la famille Morel de la Durantaye. Devenu majeur, Jean-Baptiste songea à se marier. Il fut très heureux d'obtenir la main de demoiselle Marie-Anne Morel de la Durantaye, fille du seigneur de Kamouraska. Le mariage eut lieu à Beaumont, le 2 mai 1719. Dans le contrat de mariage, Jean-Baptiste se montra généreux, accordant à sa future épouse un douaire de trois mille livres et un préciput de cinq cent livres.

Une fois marié, Jean-Baptiste préféra quitter Ste-Foy pour aller s'établir dans la seigneurie de son beau-père. Avant de partir il vendit à son frère aîné, Charles-Nicolas, sa terre d'un arpent et demi pour deux cent livres, en 1724. Deux ans plus tard, le seigneur de Kamouraska, content de son gendre, lui fit concession de cinq arpents de profondeur dans sa seigneurie. Ce Louis-Joseph Morel de la Durantaye avait vendu la moitié de la seigneurie de la Durantaye aux Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec. Avec les dix mille livres reçues, il acheta la seigneurie de Kamouraska au prix de quinze mille livres, dont il paya dix mille livres comptant, et promit de payer le reste avec intérêt à cinq pour cent. Mais il ne tint pas sa promesse et les dettes s'accumulèrent au point d'absorber le prix de la seigneurie.

. Mis au courant, l'Évêque de Québec acheta la dette et devint propriétaire de la seigneurie pour les Religieuses de l'Hôpital-Général. Aussitôt la supérieure de l'Hôpital fit saisir chez les tenanciers de sa seigneurie les sommes dues au sieur de la Durantaye en arrérages de cens et rentes. M. de la Durantaye et son fils aîné, ainsi que son gendre, Jean-Baptiste D'Amours, menacèrent les habitants, leur défendant de payer ces sommes aux religieuses. En conséquence du procès-verbal du capitaine de la seigneurie, le sieur de la Durantaye et Jean-Baptiste D'Amours durent comparaître devant le Conseil Supérieur pour répondre aux conclusions du Procureur du Roi contre eux; c'était le 8 mars 1729.

Vers le même temps, le frère aîné, Charles-Nicolas, était mort, laissant ses trois frères: Jean-Baptiste, Louis et René-Louis. D'après les traditions de la famille, ces trois frères se sont partagés la seigneurie du lac Matapédia, chacun recevant un tiers, mais il n'y a aucun document officiel pour le prouver. Beaucoup plus tard, au mariage de sa fille Françoise, Jean-Baptiste donna à sa fille ce tiers de la seigneurie du lac Matapédia qu'il disait posséder.

De sa femme Marie-Anne Morel, Jean-Baptiste eut deux enfants; Marie-Louise et Marie-Madeleine. Malheureusement, la mère est morte peu de temps après la naissance de Marie-Madeleine.

Avec de si jeunes enfants à élever, Jean-Baptiste chercha une nouvelle gardienne de son foyer. Une jeune dame, Marie-Jeanne Renoyer, veuve de feu Louis Boucher LaJoye, accepta de devenir sa femme et la belle-mère de ses deux enfants. Le mariage eut lieu à Québec, le 11 avril 1735.

Ce mariage donna lieu à des procès, car après l'inventaire de Louis Boucher demandé par sa veuve, Marie-Jeanne Renoyer, celle-ci avait renoncé à la communauté de biens avec son défunt mari. Le médecin Soupiran qui avait soigné le défunt voulut se faire payer par Jean-Baptiste et son épouse. Jean-Baptiste fit signifier au médecin le renoncement de sa femme à la communauté de biens avec Louis Boucher, son premier mari. Mais la Prévôté de Québec jugea que Jean-Baptiste et sa dame devaient payer le médecin Soupiran.

Mais voilà que Joseph Barbel, négociant de Québec, créancier de feu Louis Boucher, exigea lui aussi le paiement d'une somme de quatre cent soixante-dix-huit livres dues par la succession. La Prévôté reconnut son droit. Bien que Marie-Jeanne Renoyer eût renoncé à la communauté de biens, elle fut condamnée à payer. Entre temps, Joseph Barbel apprit que Marie-Thérèse d'Amours, épouse d'Yves Arguin, devait une pareille somme à Marie-Jeanne Renoyer. Il demanda donc la permission de faire saisie entre les mains d'Yves Arguin. Pour avoir la paix, Arguin consentit à payer la somme demandée, et ainsi mit fin à une longue suite de procédures. L'affaire rebondit après le décès des sieur et dame Arguin, car dans l'inventaire il n'y avait pas de quittance démontrant qu'ils avaient payé le billet de trois cent cinquante et une livres à Marie-Jeanne Renoyer. Jean-Baptiste en profita pour exiger paiement du billet. La Prévôté lui donna raison, contre François LeMaître Lamorille et Bernard D'Amours de Plaine, légataires des Arguin.

Vers 1739, Jean-Baptiste avait acheté un emplacement de deux arpents sur un arpent de large d'un nommé Dupuy, forgeron à St-Roch-des-Aulnaies. Il s'y bâtit une maison et c'est là qu'il éleva sa famille.

Les procès n'étaient pas encore terminés pour Jean-Baptiste. Dame Olive Pélagie Arguin, sœur d'Yves Arguin, et épouse de François LeMaître Lamorille, venait de mourir. L'inventaire se fit en présence de Jean-Baptiste D'Amours de Louvière comme représentant les intérêts de Geneviève Boucher, fille de Marie-Jeanne Renoyer en ses premières noces.

Le sieur Ignace Aubert, seigneur de la Chenaye, accusa Jean-Baptiste de lui devoir la location d'une pêche de saumon, se basant sur une lettre écrite par Jean-Baptiste. La Prévôté exigea présentation de la lettre. Jean-Baptiste nia avoir écrit la lettre, ni avoir jamais loué la pêche en question; il fut acquitté.

Encore une fois Jean-Baptiste dut défendre les droits de sa femme. Son beau-père, en mourant, avait fait un testament qui favorisait d'autres légataires, sans nommer sa fille. La Prévôté donna raison aux oppositions de Jean-Baptiste et l'exécuteur testamentaire dut payer à Marie-Jeanne la part légitime se montant à dix-sept cent cinquante et une livres. À sa mort, M. Ambroise Renoyer, père de Marie-Jeanne, avait laissé trois emplacements situés sur la Cannoitière à Québec. Sur demande des héritiers, dont était Marie-Jeanne, la Prévôté fit vendre à l'encan les trois emplacements. François le Maître Lamorille les acheta pour sept cent cinquante livres et le produit fut partagé entre les héritiers.

En novembre 1754, Jean-Baptiste assistait au contrat de mariage de sa fille Françoise, avec Jean Moise de Remon, tailleur. À cette occasion, Jean-Baptiste D'Amours fit don de sa part de la seigneurie du lac Matapédia en affirmant: "Au dit sieur appartenant suivant son titre de concession à lui accordé par la cour en date du seize mai mil six cent nonante et quatre signé et contresigné; desquelles dites deux lieues de seigneurie cy-dessus spécifiées entrèrent dès maintenant dans la dite communauté". Jean-Baptiste affirme une fausseté; il devait savoir que la seigneurie avait été concédée à son frère Charles-Nicolas; et à la date mentionnée Jean-Baptiste n'était pas encore né, donc pas récipiendaire d'une concession.

Jean-Baptiste est mort après 1754, mais on ne sait pas exactement quand. À sa mort il a laissé cinq enfants vivants; du premier lit, il restait Marie-Louise, tandis que du deuxième lit vivaient encore Marie-Françoise, Louis-Charles, Ambroise et Jean. Quatre enfants du deuxième lit étaient morts en bas âge: Bernard, Jeanne, Louis-Joseph et Marie-Anne.

Plus loin il sera question de Marie-Françoise, surtout à propos de la seigneurie du Lac Matapédia, et de son frère Ambroise, père d'une nombreuse descendance.

(NOTE AJOUTÉE AU TEXTE INITIAL)

1. Dans un rapport des Archives administratives de la guerre contrôle du régiment d'Angoumois 1776,..

Il est écrit : « D'Amours (Louis-Charles) né en 1739 à Camor Kasha (lire Kamouraska) en Canada...a perdu son père, ancien officier, son oncle et son frère à la deffense de Québec le 28 août 1759. »

Jean-baptiste D'Amours^{III} de Louvières a eu avec Marie-Jeanne Renoyer un fils nommé Louis-Charles.

SOURCES

Jean-Baptiste D'Amours de Louvière

JCS : Vol. II, p. 30, 39; Vol. III, p. 196, 222, 227, 288, 13 déc. 1728, 8 mars 1729; Vol. V, p. 8, 12.

CPJ : nos. 964, 1161, 503, 2348.

IPQ : Vol. 1, p. 188.

RPQ : Vol. 72, 102v, 109; Vol. 74, p. 138v; Vol. 76, p. 21r; Vol. 78, p. 8r, 87v; Vol. 80A, p. 31; Vol. 90-B, p. 197; Vol. 93, p. 138, 144; Vol. 98, p. 61v, 122v; Vol. 96, p. 11r; Vol. 108, P. 55.

Barbel : 24 mars 1722; 24 déc. 1734; 4 mars 1735.

Barolet : 18 oct. 1748.

Dubreuil : 25 avril 1717; 8 nov. 1718; 4 mars 1722.

Lévesque : 16 août 1768.

Abel Michon : 2.mai 1719; 6 mai 1724.